

Du Très-révérend Lord évêque d'Ontario, et autres, du quartier *St. George*,—de *William E. Brown* et autres, du quartier *By*, tous de la cité d'*Ottawa*,—et de *Thomas Fairbairn* et autres, du township de *Culross*, comté de *Bruce*, ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs fortes.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la pétition du Révérend *T. Brasard*, curé, et autres, de la paroisse de *Vaudreuil*, comté de *Vaudreuil*, présentée mardi dernier, demandant la construction d'un canal sur la rive Nord du *St. Laurent*, depuis les *Cascades* jusqu'à *Coteau Landing*, soit maintenant reçue ;

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la pétition de Messieurs *O. L. Richardson* et fils, tanneurs, et autres, de la cité de *Québec*, présentée mardi dernier, demandant qu'un droit d'exportation d'au moins 20 pour cent *ad valorem* soit imposé sur l'écorce de *pruche*, soit maintenant reçue ;

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue sans qu'elle soit recommandé par la Couronne, parce qu'elle demande qu'un droit de Douanes soit imposé.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition d'*Alexander Munro* et autres, de la division Ouest du comté de *Pictou, Nouvelle-Ecosse*, présentée mardi dernier demandant la construction d'un embranchement de chemin de fer depuis la ville de *Pictou*, passant par *Rogers Hill*, au Bras Ouest de la rivière *St. Jean*, pour le se relier à la présente ligne de chemin de fer à *Riversdale*, soit maintenant reçu :

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

M. *Rymal*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le huitième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quand aux pétitions suivant tes, savoir : de la compagnie de chemin de fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*, et de *Thomas N. Gibbs* et autres, demandant l'incorporation de la chambre de commerce d'*Oshawa*.

L'Honorable M. *Blanchet*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et lignes Télégraphiques, présente à la Chambre le premier rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour étendre les dispositions de l'acte des arrangements du Grand-Tronc, 1862, relativement à certains bons privilégiés, et pour d'autres fins ; et le bill pour augmenter le capital social de la compagnie de chemin de fer et de transport Union et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements. Il a aussi examiné le bill concernant la compagnie du chemin de fer de *Montréal à Champlain*, et il en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. *Tupper*, l'un des Membres de l'honorable Conseil Privé, présente conformément aux adresses à son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 20 Mars 1873, demandant toute correspondance avec le gouvernement au sujet d'une prétendue violation des lois sur le revenu par la compagnie du grand chemin de fer Occidental, et copie de tous les témoignages pris à toute enquête qui peut avoir eu lieu à cet égard, avec un état des réclamations contre la dite compagnie pour l'obliger à rembourser les droits.—(*Documents de la Session, No. 39.*)

Et aussi la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 3 avril 1873, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui des *Etats-Unis* au sujet de la réciprocité de commerce entre les deux pays, ou tous autre documents sur ce sujet.—(*Documents de la Session, No. 40.*)